

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
  
Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°039/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **15 mai 2025**

Date d'affichage : **26 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 21 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Yveline CORDIER, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

**Absents :**

Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK

Yveline CORDIER a été élue secrétaire

|                                   |   |           |
|-----------------------------------|---|-----------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE | : | <b>13</b> |
| PRESENTS                          | : | <b>10</b> |
| VOTANTS                           | : | <b>10</b> |

**OBJET : ACQUISITION À L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER SIS «22 RUE DE LA MAIRIE»  
HOTEL L'EYCHAUDA**

Monsieur le Maire rappelle que la Société Civile Immobilière COIBRIE a mis en vente un bâtiment, cadastré AB 449, d'une contenance de 229m<sup>2</sup>, situé "22 Rue de la Mairie" au Monêtier les Bains, anciennement à usage d'hôtel et de commerce.

Sur ladite parcelle est édifié un bâtiment d'environ 548 m<sup>2</sup>, située en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme et en zone bleue B8 du Plan de Prévention des Risques aujourd'hui affecté en maison et en local divers.

*CONSIDERANT* qu'à la suite de la consultation du service des domaines et d'une négociation avec les vendeurs, la commune a souhaité acquérir ce bâti moyennant le prix de 780.000 euros.

*CONSIDERANT* que l'acquisition de cette propriété bâtie contiguë à la parcelle AB 450 sur laquelle est actuellement édifiée la Mairie de la commune, permettra notamment de créer et ou d'optimiser le bâtiment public pouvant accueillir l'ensemble des services

publics nécessaire à la gestion communale mais aussi s'assurer que le bien ne deviendra pas une propriété privée en cœur de village, en étendant la maîtrise foncière du noyau bâti ancien permettant le maintien, l'extension des activités économiques, de préserver un tissu de logement permanents, et donc, dans une logique d'intérêt général ;

*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales ;

*VU* l'avis de France Domaine en date du 29 Octobre 2024

*VU* le courrier de la ville rapportant sa volonté d'acquérir cette propriété en date 15 juillet 2024 ;

*VU* le courrier de la SCI COIBRIE en date du 30 Avril 2025 précisant leur accord pour un prix de cession de 780.000 euros net vendeur ;

*VU* le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'acquisition par la commune de ce bien immobilier identifié au cadastre sur la parcelle AB 449 au prix de sept cent quatre-vingt mille euros net vendeur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante, soit une promesse de vente avec clause suspensive d'obtention du financement nécessaire suivi de la réitération de l'acte dans les 3 mois suivant celle-ci.

**MANDATE** Maître PETROLESI-CROS, Notaire à Briançon pour rédiger tous les actes à venir.

**PREND EN CHARGE** les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Yveline CORDIER

